

# Le Monde

## En France, la crise au Sahel provoque un cafouillage diplomatico-culturel

**Un courrier demandant la suspension de tout projet de coopération avec les ressortissants du Mali, du Niger et du Burkina Faso, a provoqué, jeudi, l'indignation des milieux du spectacle vivant et un spectaculaire rétropédalage de la part des autorités concernées.**

*Par Joëlle Gayot, Sandrine Blanchard et Philippe Ricard  
Publié le 15/09/2023 à 05h00*



La chanteuse malienne Fatoumata Diawara aux Eurockéennes de Belfort, le 29 juin 2023. JEAN-CHRISTOPHE VERHAEGEN / AFP

La polémique et le pataquès qu'elle a suscité sont à la hauteur des incertitudes générées par la suspension par la France de toute forme de coopération avec le Niger, le Mali et le Burkina Faso, y compris dans le domaine de la culture, pourtant très loin des enjeux sécuritaires qui déchirent la région.

La crise qui sévit entre la France et les trois pays du Sahel, en raison d'une « *épidémie* » de coups d'Etat dénoncée par le président de la République, Emmanuel Macron, vient de s'inviter sur un territoire artistique qui n'en demandait pas tant. Au point de déclencher l'indignation dans les milieux du spectacle vivant et un spectaculaire rétro-pédalage de la part des autorités concernées.

Tout commence jeudi matin, à l'initiative du tout-puissant Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (Syndeac). Ce dernier dénonce un courrier « *au ton comminatoire* » envoyé la veille par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC). « *Sur instruction du ministère de l'Europe et des affaires étrangères* », assène le document révélé par l'organisation syndicale, les établissements culturels subventionnés ont appris qu'ils devaient « *suspendre, jusqu'à nouvel ordre, toute coopération avec les pays suivants : Mali, Niger, Burkina Faso* ».

Ce message, expédié aux structures – les centres dramatiques et chorégraphiques nationaux et les scènes nationales – qui dépendent des DRAC, est passé par le secrétariat du ministère de la culture. Les mesures préconisées sont radicales, à en croire le courrier mis en cause par le Syndeac : « *Tous les projets de coopération qui sont menés par vos établissements ou vos services avec des institutions ou des ressortissants de ces trois pays doivent être suspendus, sans délai, et sans aucune exception. Tous les soutiens financiers doivent également être suspendus, y compris via des structures françaises, comme des associations par exemple. De la même manière, aucune invitation de tout ressortissant de ces pays ne doit être lancée* », est-il précisé en quelques lignes aussi tranchantes que lapidaires.

### **Une approche sans précédent**

Cette rafale de consignes venue d'en haut sème la stupeur dans les milieux culturels. « *Nous n'avons jamais connu d'injonction de la sorte*, explique Bruno Lobé, vice-président du Syndeac et directeur du Manège, scène nationale de Reims (Marne). *La philosophie de la France vis-à-vis d'artistes vivant dans des pays avec lesquels elle est en conflit a toujours été de continuer à les inviter, sans jamais rompre le dialogue. Ces créateurs sont déjà empêchés de travailler par leurs propres gouvernants. Si nous en rajoutons une couche, ce sera pour leur viabilité mais aussi pour l'image de la France, une véritable catastrophe.* »

La mise en œuvre de l'approche aujourd'hui préconisée par les autorités françaises constituerait un précédent. Et une incohérence que souligne Bruno Lobé : « *Au début de la guerre en Ukraine, le discours tenu était le suivant : continuez à soutenir les artistes russes. Ils ne sont pas Vladimir Poutine. Quelle est la différence entre un artiste burkinabé, malien, nigérien et un artiste russe ?* »

Pour [Hassan Kassi Kouyaté](#), metteur en scène franco-burkinabé, directeur du Festival des Francophonies en Limousin, une manifestation qui fête, du 20 au 30 septembre, ses 40 ans cette année, il s'agit là d'une sanction incompréhensible et contreproductive : « *En tant que citoyen, je m'interroge : que sont devenues les valeurs de la France, ce pays des droits de l'homme qui a signé la charte de*

*l'Unesco ? En tant qu'artiste, je suis surpris : pourquoi sanctionner les créateurs qui sont souvent les premières victimes des conflits ? Et que dire de l'ingérence soudaine du politique dans les programmations culturelles ? »*

Si les instructions de la missive sont suivies à la lettre, non seulement des artistes vont faire les frais de la dissension des politiques, mais les théâtres et les festivals vont devoir bouleverser, dès demain, leurs programmations de saison.

Directeur du festival international de théâtre Sens Interdits, dont la neuvième édition doit se tenir du 14 au 28 octobre à Lyon, Patrick Penot se dit « *abasourdi* » par la tonalité du message : « *J'ai reçu l'information de la DRAC par mail ce [jeudi] matin. Les huit artistes maliennes qui doivent donner cinq représentations dans trois théâtres de l'agglomération lyonnaise ont toutes obtenu un visa depuis dix jours. Il serait inacceptable qu'on ne respecte pas les visas délivrés* ».

### **Les ministères pointés du doigt clarifient leurs intentions**

Pas question pour le Syndeac d'en rester là. Il demande « *la tenue d'une réunion immédiate avec le ministère des affaires étrangères* » et s'adresse directement à la ministre de la culture, Rima Abdul Malak : « *Il est urgent que le ministère de la culture renonce à cette approche strictement diplomatique et défende enfin une politique culturelle et artistique.* » Du côté de la Rue de Valois, on indique que ces instructions du Quai d'Orsay « *ont été envoyées à tous les ministères qui les ont répercutées à leurs opérateurs. Cela ne concerne pas que les artistes mais aussi, par exemple, les étudiants, etc.* ».

Cependant, la polémique oblige très vite les deux ministères pointés du doigt à clarifier leurs intentions : « *Aucune déprogrammation d'artistes, de quelque nationalité que ce soit, n'est demandée ni par le ministère des affaires étrangères, ni par le ministère de la culture* », précise-t-on Rue de Valois, en ajoutant : « *Cette décision n'affecte pas les personnes qui seraient titulaires de visas délivrés avant cette date ou qui résident en France ou dans d'autres pays.* »

« *Il est faux de dire que nous cherchons à interdire toute coopération culturelle* », martèle depuis quelques heures le Quai d'Orsay, en dépit de la tonalité de la missive dénoncée par le Syndeac : « *le ministère des affaires étrangères n'a pas formulé cette demande* », dit-on dans l'entourage de la ministre, Catherine Colonna.

Si la coopération culturelle publique est bien suspendue, tout comme l'aide au développement et l'appui budgétaire, seuls les artistes n'ayant pas encore reçu de visas sont concernés. Dans les trois pays, justifie encore le Quai d'Orsay, « *nous avons suspendu la délivrance de visas, nos postes n'étant plus en mesure de traiter ces demandes du fait de la situation sécuritaire dégradée* ». Au Niger, par exemple, des manifestants favorables aux putschistes du 26 juillet ont attaqué l'ambassade de France. Et [l'ambassadeur, Sylvain Itté, dont la junte réclame le départ](#), est bloqué dans l'emprise diplomatique, se nourrissant de rations de combat.

## **Les professionnels du spectacle vivant sur leurs gardes**

L'épisode pourrait néanmoins laisser des traces au sommet de l'Etat. « *C'est sans doute un fonctionnaire zélé du ministère de la culture qui a rédigé le courrier sur la base de consignes un peu générales des affaires étrangères, qu'il a dû surinterpréter* », observe une source sous couvert d'anonymat. La Rue de Valois s'apprête-t-elle à renvoyer de nouvelles consignes afin de dissiper ce « *cafouillage* » diplomatico-culturel ? « *Sans doute* », indique-t-on.

D'ici là, les professionnels du spectacle vivant risquent de rester sur leurs gardes. « *Le fait que ce soient des zones d'influence ou d'anciennes colonies françaises doit jouer dans l'énervement du gouvernement* », observe Bruno Lobé. « *La sanction est politique mais celle qui va véritablement souffrir de ses conséquences, c'est la population. Pourquoi viser la culture ? Ce n'est pas très malin* », conclut Hassan Kassi Kouyaté.

Joëlle Gayot, Sandrine Blanchard et Philippe Ricard